

AVIS DE PROJET DE MARCHÉ (APM)

Pour les
ProServices

NIBS : Services de Gestion du Changement; Service de Gestion de Projets
R019BF

Numéro de référence :	N/A	Numéro de la demande de soumissions :	ISED202190
Nom de l'organisation :	Innovation, Sciences et Développement économique Canada		
Date de la demande de soumissions :	2022-02-28	Date de clôture :	2022-03-07 14:00 HAE Heure Avancée de l'Est
Date de commencement prévu:	2021-04-01	Niveau d'effort estimative :	530 jours par ressource
Date de livraison estimative :	N/A	Durée du contrat :	Elle doit aboutir à l'attribution d'un (1) contrat d'une durée de deux ans.
Méthode de sollicitation :	Concurrentielle	Accords commerciaux:	Au dessous de AIEC
Ententes sur les revendications territoriales globales s'applique:	Non	Nombre de contrats prévus :	1

Détails du besoin

Procédure d'appel d'offres : Appel d'offres sélectif

Ce besoin est ouvert uniquement aux titulaires d'un arrangement en matière d'approvisionnement ProServices qui se sont qualifiés de palier 1 dans la Région Capitale National pour la/les catégories suivant :

Deux (2) consultants intermédiaires en communication

Les fournisseurs suivant ont été invités à soumettre une proposition :

1.0 Jennifer Rae-Brown

2.0 Southside Communications Inc.

Description des travaux :

En juillet 2014, la Loi visant à favoriser l'efficacité et l'adaptabilité de l'économie canadienne en encadrant certaines activités qui découragent le recours aux moyens électroniques pour réaliser des activités commerciales et modifiant la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la concurrence, la La Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et la Loi sur les télécommunications sont entrées en vigueur. Cette législation est également connue sous le nom de Loi canadienne anti-pourriel (LCAP). Il protège les consommateurs canadiens contre les formes les plus dommageables et les plus trompeuses de pourriel et de menaces en ligne comme le vol d'identité, l'hameçonnage et les logiciels malveillants. La LCAP contribue également à positionner le Canada comme chef de file de l'économie numérique.

En janvier 2015, toutes les dispositions sauf quelques-unes sont entrées en vigueur. Les autres dispositions relatives au droit privé d'action ont été suspendues en juin 2017.

Le Bureau de la consommation (BCA) est responsable des activités de communication et de sensibilisation de la LCAP. Ils travaillent en collaboration avec le responsable politique du dossier, la Direction générale des politiques-cadres du marché d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), ainsi que les trois organismes d'application de la loi : Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), Bureau de la concurrence (CB) et le Commissariat à la protection de la vie privée (CPVP). Dans le cadre de cette responsabilité, l'OCA est responsable de la surveillance médiatique des

Exigences relatives à la sécurité : n'est pas applicable

Niveau minimum d'attestation de sécurité requis pour l'entreprise : n'est pas applicable

Niveau minimum d'attestation de sécurité requis pour la ou les ressources : n'est pas applicable

Autorité contractante :

Nom : *Leonard Irani*
Numéro de téléphone : *613-447-7050*
Courriel : Leonard.irani@ised-isde.gc.ca

Demandes de renseignements :

Les demandes de renseignements concernant le besoin de cette DP doivent être transmises à l'autorité contractante identifiée ci-dessus. L'autorité contractante enverra les documents de la DP directement par courriel aux détenteurs d'AMA qualifiés invités à soumissionner le besoin. LES SOUMISSIONNAIRES SONT PRIÉS DE NOTER QUE LA DISTRIBUTION DES DOCUMENTS DE L'INVITATION À SOUMISSIONNER NE RELÈVE PAS DU SITE ACHATSETVENTES.GC.CA. L'État se réserve le droit de négocier avec tout fournisseur dans le cadre de tout marché. Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles.